

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

ÉDITO

Merci à nos mandataires

Être mandataire d'une coopérative, c'est bien plus qu'un simple rôle administratif. C'est s'engager bénévolement pour faire vivre la coopération à l'école. Vous êtes les relais essentiels entre l'OCCE et vos collègues, porteurs d'informations, de projets, et souvent premiers moteurs de l'élan coopératif dans les classes.

Merci pour votre disponibilité, votre engagement, et votre précieuse implication au quotidien.

Jean-Pierre Mollière
Président de l'OCCE59

CADRE JURIDIQUE

Une circulaire qui pose le cadre

L'affiliation à l'Association Départementale OCCE est un engagement collectif de l'équipe éducative. Elle traduit une adhésion aux valeurs de solidarité, de responsabilité partagée et de démocratie scolaire, portées par la coopération. Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par la circulaire n°2008-095 du 23 juillet 2008 relative à la gestion des coopératives scolaires.

Circulaire du 23 juillet 2008

CE QUE PROPOSE L'OCCE

Une reconnaissance institutionnelle

L'OCCE est agréé par l'Education Nationale au titre des associations complémentaires de l'enseignement public ce qui lui donne toute légitimité pour intervenir dans l'école et sur le temps scolaire.



L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

CE QUE PROPOSE L'OCCE

Une gestion des finances au profits des projets coopératifs



La coopération prend tout son sens à l'école lorsqu'elle favorise l'entraide, la solidarité, le travail collectif, le sens des responsabilités, ainsi que l'apprentissage de la démocratie, de la fraternité et de la citoyenneté. Au sein d'une coopérative scolaire, aucun élève ne doit être exclu d'un projet éducatif commun en raison d'une non-participation financière de ses parents. L'aspect économique ne doit jamais devenir un facteur de discrimination entre élèves d'une même classe.



Gérer les finances au sein du conseil de coopérative tout au long de l'année constitue en soi un véritable projet pédagogique. Il implique de nombreuses actions concrètes : préparer, débattre, voter, exécuter, budgétiser, évaluer, rendre compte, financer et anticiper. Ce processus contribue à développer des savoirs et des compétences variées à travers la résolution de situations issues du quotidien scolaire.

Les projets coopératifs eux-mêmes — comme la création d'un journal de classe, une correspondance scolaire ou des rencontres interclasses — prennent une réelle valeur éducative lorsqu'ils intègrent l'ensemble des paramètres de leur réalisation. En étant impliqués à toutes les étapes, les élèves apprennent à analyser les ressources disponibles et les contraintes, à comparer des offres, des prix ou des conditions, et à faire des choix éclairés. En participant activement à la gestion des fonds coopératifs, ils développent des compétences transversales solides : s'informer, communiquer, expliquer, argumenter, comparer, vérifier, accepter et décider.

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

CE QUE PROPOSE L'OCCE

Une règlement intérieur

Nous vous encourageons à prendre connaissance du règlement intérieur de l'association et à le partager avec votre équipe en ce début d'année. Il offre aux mandataires un appui précieux pour rappeler les règles de fonctionnement à l'ensemble des collègues.

Règlement intérieur

LE RÔLE DES MANDATAIRES

Les mandataires sont liés par un mandat au Conseil d'Administration de l'Association Départementale qu'ils représentent conjointement au sein de la coopérative ou du foyer coopératif.

Ils sont les garants du bon fonctionnement administratif et juridique de la coopérative. L'ensemble des décisions concernant les projets de la coopérative doit s'effectuer en concertation avec l'équipe pédagogique et les élèves. Ceci implique une véritable gestion démocratique qui doit donner place à des instances de concertation au sein de l'école.

Ils sont habilités à procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont ils sont les représentants légaux. Ils sont les garants du bon fonctionnement de la coopérative, devant les élèves, les enseignants, les parents, les élus et l'Association Départementale.



L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord



LE RÔLE DES MANDATAIRES

Les mandataires de la coopérative s'engagent à effectuer annuellement les démarches administratives suivantes:

- Au début de l'année scolaire:
 - affiliations
 - assurance
- En fin d'année scolaire:
 - un compte-rendu d'activité
 - un compte-rendu financier (réalisé à partir du logiciel en ligne Compta Coop Web)

Logiciel en ligne Compta Coop Web



Les mandataires doivent également assurer la gestion comptable de la coopérative. Cette mission nécessite :

- La tenue d'une comptabilité rigoureuse;
- Le classement des pièces justificatives (les factures doivent être établies au nom de la coopérative (ex OCCE xxxx) et non au nom de l'école ;
- La conservation de l'ensemble des relevés bancaires;
- La tenue d'un registre d'inventaire des biens durables de la coopérative ;
- La mise en place d'une réunion pour valider le quitus aux mandataires (avec au moins un parent et un enseignant non mandataire) ;
- La présentation des comptes de l'OCCE et l'information de la vie coopérative lors de chaque conseil d'école ;
- La passation de pouvoirs de mandataire en fin d'année en cas de changement.

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Adhésions et assurance

L'OCCE est l'une des seules associations pouvant agir légalement et sans autorisation préalable dans le cadre scolaire.

L'affiliation à l'OCCE donne à la coopérative une existence légale et lui permet de gérer des fonds et du matériel au sein de l'établissement scolaire. Elle donne accès aux services de l'Association Départementale et de la Fédération Nationale :

- Aide à la mise en place de projets pédagogiques coopératifs et solidaires ;
- Animations et actions pédagogiques (voir notre dossier pédagogique) ;
- Formation et aide à la gestion des coopératives ;
- Protection juridique.

L'affiliation permet également aux mandataires de participer à la vie statutaire de l'OCCE.

Attention : Tous les élèves de l'école doivent être affiliés, sans obligation de participation financière des parents.

[Lien vers les ressources pédagogiques](#)

[Lien vers les prêts et services](#)

[Lien vers les actions pédagogiques](#)

[Liens vers les formations pédagogiques régionales](#)

[Lien vers l'aide à la gestion des coopératives](#)

[La vie statutaire de l'OCCE du Nord](#)





L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



En adhérant à l'OCCE, vous bénéficiez d'un contrat d'assurance départemental, co-assuré par la MAIF et la MAE, assureurs référents des écoles et des coopératives scolaires. Ce contrat commun permet de simplifier, et donc de sécuriser, la question de l'assurance pour les coopératives en évitant les éventuels oublis de couverture, ou, au contraire les « doublons » de garantie.

Il couvre:

- Les activités mises en œuvre par la coopérative,
- La totalité des adhérents déclarés,
- Les bénévoles participants aux activités,
- Les biens propriété de la coopérative, les biens confiés, les biens prêtés,
- Les expositions,
- Les dommages aux adhérents et bénévoles participants aux activités,
- Les frais liés à l'annulation de spectacles, séjours, voyages....sous conditions.
- Les locaux mis à disposition.



[Pour en savoir + sur le contrat d'assurance départemental](#)

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les démarches de fin d'année

Le logiciel ComptaCoopWeb a été conçu pour accompagner les mandataires dans toutes les étapes de clôture de l'année scolaire. En quelques clics, il permet de centraliser et d'automatiser les principales démarches obligatoires :

- Le compte-rendu financier : ComptaCoopWeb compile automatiquement les opérations saisies tout au long de l'année pour générer un document clair, prêt à être imprimé ou transmis.
- Le compte-rendu d'activité : vous y renseignez les actions menées dans l'année directement depuis la plateforme.
- L'édition du quitus : une fois les comptes vérifiés et validés, le quitus est généré automatiquement. Il atteste de la bonne gestion de la coopérative et doit être signé par les vérificateurs.
- La liste des opérations non pointées : cet outil vous permet d'identifier les écritures non rapprochées (chèques nonencaissés, virements en attente...) pour finaliser vos comptes.

Avant le 30 septembre 2026, les mandataires doivent transmettre à l'association départementale par mail ou par courrier postal l'ensemble des documents suivants :

- Le compte-rendu d'activité de la coopérative;
- Le compte-rendu financier;
- Le quitus signé par la commission de contrôle;
- Une copie du dernier relevé bancaire de l'exercice (août 2026) ;
- Une copie des justificatifs de subventions, si des aides ont été perçues de la part de collectivités ;
- La liste des opérations non pointées, s'il y en a;
- Le bulletin d'adhésion de la coopérative pour l'année scolaire à venir.

[Téléchargement du bulletin d'adhésion](#)





L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les changements de mandataire(s)

En cas de changement de mandataire(s) au sein de la coopérative, la démarche suivante est obligatoire. Si elle n'est pas effectuée, personne ne peut gérer l'argent de la coopérative.

Il faut télécharger le document de changement de mandataire suivant : [Demande de changement de mandataire](#)

Cet imprimé rempli et signé doit être renvoyé par mail ou par courrier postale accompagné :

- d'une photocopie recto verso de la pièce d'identité du ou des mandataires désignés
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

Une fois votre démarche effectuée, vous recevrez un extrait de registre de délibérations du Conseil d'Administration de l'Association départementale du Nord. Ce document devra être conservé.



[Demande de changement de mandataire](#)

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES MANDATAIRES ET LA BANQUE

Informations

➤ Mise en place obligatoire de la carte bancaire de votre coopérative

Depuis le 1er mai 2025, les comptes de coopératives sont soumis à un forfait mensuel de 4,88€.

Dans notre département, nous avons négocié pour que, sans coût supplémentaire, la carte d'identification soit remplacée par une carte bancaire de paiement. Toutes les coopératives du Crédit Mutuel du Nord doivent désormais disposer d'une carte bancaire professionnelle nominative. (les anciennes cartes de dépôt ne sont plus actives).

➤ Le pack à 4,88€ inclut :

- Les frais de tenue de compte,
- L'accès à la banque à distance CMUT Direct (permettant notamment d'effectuer des virements),
- La mise à disposition d'une carte bancaire professionnelle (paiement, retrait et dépôts).

IMPORTANT : Cette carte doit impérativement être nominative, au nom d'un mandataire de la coopérative, pour des raisons de sécurité bancaire.

Si vous ne l'avez pas encore fait, afin de finaliser la mise en place de votre carte nominative, vous devez compléter le formulaire et prendre rendez-vous avec l'agence de votre choix. Merci de vous munir des documents nécessaires (pièce d'identité, extrait de délibération OCCE, justificatif de domicile, etc.).

[Formulaire demande de carte](#)



L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES MANDATAIRES ET LA BANQUE

➤ En revanche le forfait ne comprend pas les frais suivants :

- 0,25€ par chèque encaissé,
- 6,25€ pour chaque kilo de remise d'espèces (d'où l'importance de regrouper les dépôts).

Pour assurer une gestion plus efficace des opérations bancaires, les dépôts d'espèces et de chèques doivent désormais être effectués, lorsque cela est possible, sur les distributeurs CASH SERVICE.

Important :

Toutes les agences bancaires ne sont pas encore équipées d'un distributeur CASH SERVICE. Le déploiement est progressif et l'objectif est que toutes les agences soient équipées fin 2026.

En l'absence de distributeur CASH SERVICE dans votre agence, nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller afin d'identifier la solution la plus adaptée dans cette phase de transition.



—Crédit Mutuel—

➤ Dépôts de billets

Pour optimiser les frais lors de dépôts importants :

- Vous pouvez déposer jusqu'à 300 billets en une seule opération.
- Cette opération peut être renouvelée 4 fois de suite sans retirer la carte (en cliquant sur « renouveler l'opération » sur le distributeur).
- Cela permet de déposer jusqu'à 1500 billets en une seule fois, tout en n'étant facturé qu'une seule fois (6,25€).



L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

LES MANDATAIRES ET LA BANQUE

➤ Dépôts de chèques

- Tarif : 0,25€ par chèque
- Sur un distributeur CASH SERVICE, vous pouvez déposer jusqu'à 30 chèques par opération, et renouveler jusqu'à 3 fois → soit jusqu'à 90 chèques au total.

Nous vous invitons à tenir compte de ces modalités afin d'optimiser vos opérations et de limiter les frais liés aux dépôts.



➤ Depuis le 1er juin 2026, le Crédit Mutuel Nord Europe fait évoluer la gestion des coopératives scolaires OCCE afin d'améliorer le traitement des demandes et l'accompagnement des coopératives.

Crédit Mutuel

La gestion administrative a été transférée au Service Opérations (Situé à Lille et non à Douai). Vous bénéficierez désormais d'une équipe dédiée à l'OCCE, avec des processus plus simples et une meilleure réactivité.

Nouvelle adresse e-mail : occecmne@creditmutuel.fr

Le numéro de téléphone reste inchangé : 0 820 047 047

L'accompagnement en agence est maintenu.



L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

UNE SOLUTION PRATIQUE ET SUR MESURE POUR VOS COLLECTES DE FONDS

JAÏKAN

La plateforme Jaïkan vous permet d'organiser facilement vos collectes en ligne pour :

- Les sorties scolaires,
- Les projets pédagogiques,
- Les événements de fin d'année,
- Les contributions volontaires,
- et toutes les activités de la coopératives.

Elle constitue une alternative intéressante aux chèques et aux espèces, avec plusieurs avantages :

- Moins de gestion administrative et plus de sécurité,
- Suivi automatique des participations,
- Paiements simplifiés pour les familles.

Participez à un webinaire de présentation. Pour découvrir la plateforme et poser vos questions, l'équipe Jaïkan vous propose des webinaires le vendredi midi.

Nous vous invitons à consulter cette page, où vous trouverez le lien vers la création de compte pour les coopératives du Nord, le centre d'aide, les coordonnées de l'assistance, ainsi qu'un clip vidéo de présentation de la plateforme.

Vous pouvez créer un compte sur la plateforme Jaïkan dès aujourd'hui.

L'équipe Jaïkan est à votre disposition pour toute question, à l'adresse email coop@jaikan.com

Si vous utilisez Jaïkan, votre interlocuteur pour toute question et tout problème est exclusivement Jaïkan.

L'essentiel pour les mandataires du 59

La rentrée 2026 de l'OCCE du Nord

VOS INTERLOCUTEURS

La lettre aux parents

Nous vous rappelons que la participation des familles à la coopérative scolaire n'est en aucun cas obligatoire. Elle doit être facultative, volontaire et laissée à l'appréciation de chacun.

Par ailleurs, aucune somme minimale ne peut être exigée. Chaque famille est libre de contribuer selon ses possibilités.

Merci de bien vouloir diffuser la lettre d'information aux parents, soit en version papier, soit via l'ENT de l'école, afin de garantir une information claire et équitable pour tous.

La lettre aux parents

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'enseignant·e·s, en activité ou retraité·e·s, engagé·e·s bénévolement au service de la pédagogie coopérative. À votre écoute et disponibles, ils et elles agissent pour soutenir les équipes, accompagner les projets et faire vivre au quotidien les valeurs de coopération dans les classes. N'hésitez pas, vous pouvez nous découvrir et nous rejoindre. Pour cela, envoyez un courriel à l'adresse suivante : ad59@occe.coop

Les élus au Conseil d'administration du Nord

Les salariés de l'OCCE du Nord

Au siège de l'OCCE du Nord à Douai, l'équipe se compose de trois salariés administratifs, qui assurent le suivi des coopératives, la gestion administrative et l'accueil. Ils travaillent aux côtés d'un animateur pédagogique, enseignant détaché de l'Éducation nationale, qui accompagne les projets coopératifs dans les écoles.